

**Lundi 10 juillet 2023**

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 10 juillet 2023 à 20 h 00.**

**Sont présents** Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :  
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

**Est absent** Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller.

**Est aussi présente** Madame Louise St-Pierre, greffière.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

---

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**2023-07-253**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

---

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Avis de motion du Règlement numéro 390-2023 modifiant le Règlement numéro 301-2017 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre communautaire Robert-Côté afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 948 070 \$.
4. Dépôt du projet de règlement numéro 390-2023 modifiant le Règlement numéro 301-2017 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre communautaire Robert-Côté afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 948 070 \$.
5. Renouvellement du contrat de service du logiciel d'alertes et de notifications de masse avec CITAM (division de CAUCA).
6. Période de questions.
7. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2023-07-254**

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 390-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 301-2017 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROBERT-CÔTÉ AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 6 948 070 \$.**

---

Monsieur Francis Ouellet, conseiller donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 390-2023 modifiant le Règlement numéro 301-2017 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre communautaire Robert-Côté afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 948 070 \$.

---

Francis Ouellet, conseiller

**2023-07-255**      **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 390-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 301-2017 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROBERT-CÔTÉ AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 6 948 070 \$.**

---

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Monsieur Francis Ouellet, conseiller, procède au dépôt du projet de règlement numéro 390-2023 modifiant le Règlement numéro 301-2017 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre communautaire Robert-Côté afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 948 070 \$.

**2023-07-256**      **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE DU LOGICIEL D'ALERTES ET DE NOTIFICATIONS DE MASSE AVEC CITAM (DIVISION DE CAUCA).**

---

CONSIDÉRANT l'obligation pour les municipalités d'être en mesure, en tout temps, de lancer l'alerte et de mobiliser des personnes désignées et de diffuser à sa population de l'information visant la protection des personnes et des biens sur son territoire lors d'un sinistre majeur réel ou imminent;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-04-153 du conseil municipal procédant à l'acquisition du logiciel d'alertes et de notifications de masse auprès de CITAM (division de CAUCA) et autorisant un contrat pour l'entretien et l'hébergement de la base de données pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT que ledit logiciel a répondu aux attentes de la Ville au cours des trois dernières années;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de service pour le logiciel alertes et notifications de masse soumis par CITAM (division de CAUCA) à la Ville pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2026;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par Me Louise St-Pierre, greffière et les modifications apportées audit projet de contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de ratifier les termes du contrat de service du logiciel d'alertes et de notifications de masse à intervenir avec CITAM (division de CAUCA) tel que modifié, y incluant le paiement des frais annuels et des frais variables en fonction du nombre de déclenchements prévus au contrat et d'autoriser Madame Emilie Poulin, directrice du développement et des communications à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2023-07-257 PÉRIODE DE QUESTIONS.**

---

Aucune question.

**2023-07-258 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

---

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 14.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**Signature du procès-verbal**

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière